

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 31 MAI 2017 A 19H30

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Dix Sept, le **31 MAI A 19H30**

Extrait affiché le :
01 juin 2017

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

3ème séance 2017

Présents : M. PIERRAT Benoît, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme
GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN
Stéphane, Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme STAUB Edith, Mme PIAN
Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M.
GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M.
DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-
LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène,
Conseillers Municipaux.

Objet : Amortissement 2017 sur le
budget du service de l'assainissement.

Absents excusés avant donné pouvoir :

N° 48/2017

Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme ANDRE Sophie	à	M. DAUTREY Roland
Mme RENAUX Anne-Marie	à	Mme STAUB Edith
M. SALTZMANN Michel	à	Mme DUPONT Virginie
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	M. CHMIDLIN Stéphane
M. ROMARY Fabrice	à	Mme FLICKER Gisèle

Absent :
M. FOUCAL Olivier.

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur SALÉRIO Philippe, Adjoint au Maire, informe le Conseil
Municipal des amortissements et transferts de subventions à opérer en 2017 sur le budget de
l'assainissement : ils sont toujours calculés sur 100 ans de manière linéaire ; sauf pour des menus travaux et
des frais d'études et d'insertion.

L'amortissement total 2017 est de 80 009.47 €. C'est une dépense
d'exploitation et une recette d'investissement ; donc un autofinancement ; à contrario, le transfert des
subventions d'un montant de 14 332.75 € est une dépense d'investissement et une recette d'exploitation.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide unanimement de voter les amortissements 2017 à pratiquer sur le
budget de l'assainissement ainsi que l'état des subventions transférables, ci-annexés.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,